



Dimanche 18 mai 2014
**De l'hippodrome de Maisons-Laffitte au
château de Saint-Germain en Laye (et retour)**
**8^{ème} boucle du schéma départemental de randonnée équestre
en forêt de Saint-Germain (attelages et cavaliers)**

Cette randonnée est organisée en partenariat avec :

- le Conseil Général des Yvelines



Yvelines
Conseil général



- l'ONF (Office National des Forêts)

- la ville, l'office de tourisme et l'Association Syndicale du Parc de Maisons-Laffitte

- le musée d'archéologie et le domaine national de Saint-Germain-en-Laye



RANDONNER AU RYTHME DE LA NATURE ET DE L'HISTOIRE

Le RAM (Rallye d'Attelage de Maisons-Laffitte) et ATEM Rando Equestre (Attelage et Tourisme Equestre de Maisons-Laffitte), qui fêtera ses 10 ans cette année, organiseront le dimanche 18 mai une randonnée sur le tracé de la 8^{ème} boucle du tourisme équestre des Yvelines.

Cavaliers et attelages prendront le départ dès le matin depuis les carrières de l'hippodrome de Maisons-Laffitte pour sillonner le Parc puis la forêt domaniale de Saint Germain en Laye.

Cette randonnée d'une journée est ouverte aux cavaliers et meneurs confirmés, une feuille de route avec carte sera remise au départ et un balisage sera apposé aux points stratégiques.

Les participants se retrouveront le midi autour d'un barbecue géant dans le cadre très agréable de la grande terrasse des jardins du Château de Saint Germain en Laye pour reprendre ensuite la boucle et revenir en fin de journée sur les carrières de l'hippodrome.

Renseignements

- Cavaliers : ATEM, Anna Geist, 06 08 07 51 91, geistanna2@gmail.com
- Attelages : RAM, Hervé Honoré, 06 08 70 12 26, dahou78@aol.com

ATEM Rando Equestre Attelage et Tourisme Equestre

Association Loi 1901 - Déclaration Préfecture du 13 octobre 2004 - Adhérent Fédération Française d'Equitation
4, avenue Daumesnil - 78600 Maisons-Laffitte - atem@rando-equestre.com

www.rando-equestre.com - Groupe Facebook "ATEM rando equestre"

Programme et horaires

8h : accueil et petit-déjeuner café/croissants à Maisons-Laffitte (av. Molière)

8h30 : briefing obligatoire pour tous

9h30 : départ de la randonnée

12h : arrivée à la Grille Royale sur la Terrasse du Château de Saint-Germain-en-Laye, installation des chevaux en ligne d'attache

Dégustation du Vin des Grottes

Déjeuner / anniversaire des 10 ans d'ATEM

14h : préparation des chevaux

14h30 : départ groupé pour la traversée des jardins du château de Saint-Germain-en-Laye

15h : rassemblement devant le château et photo officielle

15h30 : retour à Maisons-Laffitte par la forêt domaniale

17h30 : pot de l'amitié

Information touristique



Maisons-Laffitte, cité du cheval, est à environ 20 km de Paris. C'est en 1877 que le Comte d'Artois, frère cadet de Louis XVI, achète le domaine de Maisons et installe ses chevaux de courses anglais dans les écuries du château. Les premiers entraîneurs

s'installent à Maisons Laffitte en 1881 et de nouvelles pistes d'entraînement voient le jour. Aujourd'hui, Maisons-Laffitte possède l'un des plus beaux hippodromes de France, avec, en bordure de Seine, la plus longue ligne droite d'Europe (2 200 m). Son centre d'entraînement offre aux 70 entraîneurs et 800 chevaux de courses qui y sont installés, 50 kilomètres de pistes en gazon et en sable, pour le plat ou sur l'obstacle, sur 130 hectares. Au total, ce sont plus de 1 600 poneys et chevaux, de selle ou de course, qui circulent à travers le Parc de Maisons Laffitte ou partent s'entraîner sur les pistes du centre d'entraînement.



L'attelage y est aussi de plus en plus pratiqué et, chaque année en octobre, depuis plus de 20 ans, ce sont une quarantaine d'équipes qui se donnent rendez-vous pour le désormais traditionnel rallye d'attelage de Maisons-Laffitte organisé par le RAM.

L'association ATEM Rando Equestre a été créée à Maisons-Laffitte en 2004 pour développer le tourisme équestre et a été à l'initiative du premier Tour de l'Île de France à cheval et en attelage.

Saint-Germain-en-Laye a une histoire très ancienne et très riche, liée à la présence du château, qui fut la résidence des rois de France jusqu'à ce que Louis XIV décide de le quitter pour Versailles, et à la forêt, ancien domaine de chasse des rois. Le château de Saint-Germain-en-Laye, de style Renaissance, fut reconstruit sous François I^{er} et restauré sous Napoléon III. Il conserve une très belle Sainte-Chapelle (XIII^e siècle) de style gothique et un donjon du XIV^e siècle. Il abrite aujourd'hui le musée d'archéologie nationale. Créé en 1865, le Musée des Antiquités nationales est le premier (et toujours aujourd'hui, le seul) musée consacré entièrement à l'archéologie du territoire national. Parmi ses collections : âges du fer, du bronze, gaulle mérovingienne et romaine, néolithique et paléolithique...



La terrasse du château construite par Le Nôtre de 1669 à 1674, s'étend en ligne droite sur 2400 mètres de long sur 30 de large. Elle relie le centre de Saint-Germain au château du Val. Dominant la vallée de la Seine en direction du Pecq, elle offre une vue dégagée sur les tours de La Défense et Paris.



La vigne du Pecq et de Saint-Germain, plantée en 2000 en contrebas de la Terrasse, comprend 1900 pieds de pinot noir. C'est une évocation de l'antique tradition viticole de la région. On en tire un vin rouge, le « vin des grottes », qui n'est pas commercialisé mais qui peut être dégusté lors d'occasions particulières, par exemple lors d'une rando ATEM !

La forêt de Saint-Germain

La forêt de Saint-Germain est une relique de l'antique forêt d'Yvelines. Elle fit très tôt partie du domaine royal et terrain de chasse pour les rois qui résidaient au château de Saint-Germain-en-Laye. Henri IV, puis Louis XIII y vinrent souvent pratiquer la chasse à courre. Louis XIV également, qui agrandit le domaine et fit aménager, sur une partie de la forêt, par Le Nôtre le parterre devant le château (en 1663), puis la Grande Terrasse qui domine la Seine en 1673. Il fit également clôturer la forêt d'un haut mur (qui sera terminé sous Napoléon) pour éviter les incursions du gibier dans les cultures avoisinantes. En 1682, le roi soleil abandonna définitivement Saint-Germain pour Versailles. Cette tradition cynégétique de la forêt reprendra sous l'Empire, puis à la Restauration sous Charles X. Napoléon III fit acheter des terres au sud, dites « plaine de la jonction » pour réunir la forêt de Saint-Germain avec celle de Marly, pour permettre le passage du grand gibier. La chasse continue d'être pratiquée pour maintenir à un niveau raisonnable les populations de chevreuils et sangliers qui se sont fortement développées durant les dernières décennies.



La forêt de Saint-Germain-en-Laye en 1705

Nous découvrirons lors de notre randonnée des monuments remarquables :

- le Château du Val, œuvre de Jules Hardouin-Mansart, construit pour le roi Louis XIV au XVII^e siècle, abrite une résidence de famille de la société d'entraide des membres de la Légion d'honneur.

- le pavillon de la Muette, ancien rendez-vous de chasse, est situé dans le nord de la forêt. Il a été construit par l'architecte Ange-Jacques Gabriel pour le roi Louis XV en 1775 sur les ruines d'un ancien château de François Ier.
- le pavillon de la Croix de Noailles, ancien rendez-vous de chasse, est également classé monument historique. Il abrite un restaurant italien.

Nous découvrirons aussi certaines parties du « sentier des Oratoires », long d'environ 18 kilomètres, permet de parcourir une grande partie de la forêt et de visiter quatre croix historiques : la Croix Pucelle (1456), la Croix Dauphine (1540), la Croix Saint-Simon (1635) et la Croix de Noailles (1751), ainsi que sept oratoires, dont celui consacré à saint Fiacre dans la clairière des Loges, qui est à l'origine d'une procession qui donna naissance à la fête des Loges.

Le schéma départemental de randonnée équestre des Yvelines

A ce jour, le schéma départemental de randonnée équestre initié par le Conseil Général des Yvelines comporte 8 boucles représentant un total de plus de 430 km de chemins à découvrir à cheval et en attelage.

En mai 2013, Yvelines Tourisme a organisé une rando inaugurale de la 8^{ème} boucle en forêt de Saint-Germain, boucle à l'initiative d'ATEM, la première ouverte aux attelages.

Plus d'informations et cartes téléchargeables sur : <http://www.cdtey.fr/schema-departemental.html>

Modalités pratiques

Matériel

Lignes d'attache et point d'eau à l'étape du déjeuner sont fournis par les organisateurs. Chaque participant doit venir avec son cheval et/ou son attelage, licol, longe, sacoches ou tapis à sacoches, la nourriture de son ou ses chevaux.

Ferrure et carnet de santé

Chaque équidé ferré doit avoir une ferrure en bon état, être à jour de ses vaccins et être pucé. N'oubliez pas le ou les carnets de santé.

Restauration

Les frais de restauration (petit-déjeuner, apéritif des 10 ans d'ATEM et pot de l'amitié) sont offerts par les partenaires d'ATEM et du RAM. Le déjeuner fait l'objet d'une inscription avec participation aux frais.

Sécurité et assurance

Chaque participant s'engage à **respecter les règles de sécurité** élémentaires de l'équitation d'extérieur en groupe ainsi que les consignes des organisateurs. Les associations ATEM Rando Equestre et RAM sont assurées en tant qu'organisateur de manifestations équestres. Assureur ATEM : Generali, cabinet Pezant, assureur officiel de la FFE. Assureur RAM : AXA.

Chaque cavalier et meneur doit être assuré ou titulaire d'une licence FFE ou Equiliberté (possibilité de souscription par ATEM Rando Equestre de la licence FFE au prix de 40 € par an - tarif normal - 36 euros pour les membres de l'association ou 8 euros pour un mois). Cavaliers et meneurs qui ne souscrivent pas l'assurance FFE doivent signer une décharge de responsabilité et fournir un justificatif. Vous devez avoir avec vous une **attestation d'assurance** (précisant la couverture RC en monte à cheval ou en attelage).



Inscription

Bulletin d'inscription à renvoyer avec votre règlement

le plus vite possible, au plus tard le vendredi 9 mai 2014 à :

RAM Hervé Honoré chez M Hoareau 41 bis, avenue Belleforière 78600 Maisons-Laffitte pour les attelages

ATEM Anna Geist 21, avenue Condé 78600 Maisons-Laffitte pour les cavaliers

Journée :

Frais d'inscription : 10 € par cavalier ou 15 € par attelage (1 meneur + 1 groom) + 5 € par passager supplémentaire en attelage

Déjeuner : 20 € par personne (entrée, plat, dessert, boissons, café)

Petit-déjeuner, apéritif des 10 ans d'ATEM et pot de l'amitié : offerts

Cotisation ATEM (participez aussi à nos prochaines activités... calendrier sur www.rando-equestre.com)

Cotisation 2014 (valable à partir du 1/9/13) : 30 € par personne ou 40 € pour la cotisation famille.

5 € pour la cotisation découverte.

Assurance

Licence FFE ou Equiliberté ou autre assurance RC. **Possibilité de souscription de licence FFE par ATEM.** Voir tarifs sur le bulletin d'inscription.

Rando du 18 mai 2014 en forêt de St Germain

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer, avec votre règlement éventuel, le plus vite possible, au plus tard **le vendredi 9 mai 2014** à :
RAM Hervé Honoré chez M Hoareau 41 bis, avenue Belleforière 78600 Maisons-Laffitte pour les attelages
ATEM Anna Geist 21, avenue Condé 78600 Maisons-Laffitte pour les cavaliers

Prénom et Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mobile : _____ E-mail : _____

Date de naissance : _____ Nationalité : _____ (obligatoire pour une demande de licence)

Je participe : ☐ à cheval ☐ en attelage

Equidé(s) : nom, race, âge, sexe

1- _____

2- _____

3- _____

4- _____

Type voiture : _____

Je serai accompagné(e) de :

1- Prénom et Nom : _____

2- Prénom et Nom : _____

FORMULE CHOISIE

☐ Nb de cavaliers _____ x 10 € = _____

☐ Nb d'attelages _____ x 15 € (1 meneur + 1 groom) + 5 € par passager supplémentaire = _____

☐ Nb de déjeuners _____ x 20 € = _____

ASSURANCES FFE (Generali, Cabinet Pezant)

N° de licence : _____ ☐ Valable pour l'année en cours

Je demande ☐ Le renouvellement ou une nouvelle licence FFE (36 € pour les membres d'ATEM)

☐ Une licence FFE pour un mois (8 €)

☐ L'assurance RCPE pour mon ou mes chevaux (27 € pour le 1^{er} équidé, 18€ pour les suivants)

Numéros SIRE et noms (exact) : _____

COTISATION à l'association ATEM Rando Equestre pour 2014 (Pour les randos d'au moins 2 jours, cotisation individuelle ou famille obligatoire pour chaque cavalier ou meneur // Pour une première sortie d'une journée et pour les passagers en attelage : au minimum, cotisation découverte)

☐ Je suis déjà membre ☐ Je verse ma cotisation « individuel » (30 €) ☐ Je verse ma cotisation « famille » (40 €) ☐ Cotisation « découverte » (5 € x nb de personnes)

PRIX

Inscription _____ €

Déjeuner _____ €

Assurance FFE * _____ €

Assurance RCPE * _____ €

Cotisation à l'association * _____ €

Total à payer _____ € Chèque à l'ordre d'ATEM Rando Equestre

Avez-vous des besoins particuliers qui nécessitent une adaptation de notre organisation (handicap, alimentation...) ? Si oui, préciser : _____ ou nous contacter directement.

J'autorise ATEM Rando Equestre à utiliser mon image et celle de mon équipe, prise lors des activités ATEM, pour la réalisation de documents d'information de l'association, y compris sur son site internet.

*) Veuillez joindre une fiche complémentaire disponible sur notre site internet ou sur simple demande par e-mail ou téléphone, s'il vous plaît.

Date et signature :